# CONSEIL MUNICIPAL DE NONTRON

# Séance extraordinaire

Du Mardi 21 Octobre 2014 à 18 h 30 ORDRE DU JOUR

 Procédure d'appel d'offres concernant le marché de travaux pour la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours de NONTRON.

#### **SEANCE DU 21 OCTOBRE 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 25 septembre 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 18 septembre 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 20

ETAIENT PRESENTS (19): BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie -VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - GOURDEAU Jean-Michel -POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (3): HUGUET Annie (LASTERE) - MARTINS CARDOSO Filipe (LALANNE) - HERMAN Nadine (POINET)

ABSENTS (1): BLANCHON Thomas -

M. Erwan CARABIN a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

## N° DEL 2014/9.1/120 – Procédure d'appel d'offres concernant le marché de travaux pour la reconstruction du centre d'incendie et de secours

VU la délibération n°2014/7.5/087 relative à l'attribution des lots du marché de travaux pour la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Nontron ;

VU la lettre d'observations de Monsieur le Sous-préfet de Nontron en date du 8 octobre 2014, dans le cadre de l'examen des pièces du marché de travaux relatif à la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Nontron, déposées le 11 septembre 2014 au service du contrôle de légalité ;

CONSIDERANT qu'il résulte de ces observations que la Commune de Nontron doit procéder au retrait des lots n°9 (plâtrerie), n°11 (peinture) et n°12 (chauffage/ventilation/plomberie) du marché de travaux de reconstruction du centre de secours au motif que « la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse est entachée d'irréqularité et contrevient aux principes fondamentaux d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédure » :

CONSIDERANT que l'entreprise ALVES, lauréate du lot n°12, dont la candidature a été recue hors délai ne pouvait se voir attribuer un marché, que les critères d'attribution du lot n°9 à l'entreprise PPA et du lot n°11 à l'entreprise BESSE ne correspondent pas à ceux fixés pour le marché ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- -DECIDE de procéder au retrait des lots n°9, 11 et 12 du marché de travaux de reconstruction du centre d'incendie et de secours de Nontron :
- -AUTORISE le Maire à signer les marchés et les pièces afférentes et tout document correspondant.
- -AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants et les pièces afférentes.

Fait à NONTRON, le 23/10/2014

Le Maire,

Pascal BOURDEAU

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de Pascal sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 24/10/2014 et de sa publication le 24/10/2014

Le Maire. **BOURDEAU**